

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1284 Décisions concernant les Ministères

n° 1284

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 décembre 1960

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1960

Date du numéro

31 décembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Il est alloué au CO.G.ED.E.P. une subvention de cinq mille trois cent cinq nouveaux francs quatre-vingts centimes (5.305,80 NF) soit deux cent trente mille six cent quatre-vingt-six francs Djibouti (230.686 FD.) pour participation aux frais de transport et indemnité dite «argent de poche» à l'occasion du stage en métropole de dix jeunes originaires du Territoire. Cette dépense sera imputable sur le budget local en son

chapitre 2.